**Consultation du 23 juin relative à l’inscription dans la LATeC d’une distance minimale entre les habitations et la consultation du 13 juin 2025 concernant les adaptions apportées au projet de PSEM suite à la consultation de 2024**

**Compléter et envoyer ma prise de position : comment procéder ?**

**Dites ce que vous pensez**

Compléter le document ci-dessous/ci-joint avec vos propres réflexions sur le PSEM en général ou sur les sites prévus dans votre commune ou ailleurs. Partagez en particulier votre opinion sur ce que cela pourrait impliquer pour votre commune et ses citoyennes et citoyens. Cela peut aussi être utile de préciser si vous habitez ou travaillez à proximité d’un site retenu ou êtes propriétaire d’une maison dans le périmètre. L’important est que vous exprimiez vos propres arguments et les idées que vous inspirent le projet de PSEM ou la fixation d’une distance minimale de 200m.

**Indiquez bien votre nom et adresse**

Ajouter aussi votre adresse complète, la date et votre signature, ainsi que l’adresse de votre secrétariat ou conseil communal (par exemple, Administration communale de Gibloux, Rte de Fribourg 5, Case postale 70, 1726 Farvagny-le-Grand, [administration@commune-gibloux.ch](mailto:administration@commune-gibloux.ch))

**Envoyez votre prise de position (les annexes ne sont pas indispensables)**

- par email à : [dime@fr.ch](mailto:dime@fr.ch) avec copie à l’adresse email de votre secrétariat ou conseil communal

- par courrier postal à :

Direction du développement territorial, des infrastructures,  
de la mobilité et de l’environnement

ou

DIME

Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Avec copie par email ou à l’adresse postale de votre secrétariat ou conseil communal. C’est important afin de renforcer nos chances de soutien.

Il est possible de mettre plusieurs prises de position signées séparément dans le même email ou dans la même enveloppe mais il est important de faire une lettre par personne. Chaque voix compte.

**Dernier délai: 29 août 2025, le timbre de la poste faisant foi.**

***Nous avons demandé une prolongation de délai au moins jusqu’au 18 septembre. Nous vous tiendrons informés de la réponse de la DIME.***